



## HEARST DOWNTOWN – HIGHWAY 11/ FRONT STREET CORRIDOR COMMUNITY IMPROVEMENT PROGRAM (CIP)

# Parking Area Improvement Grant *Fact Sheet*

Purpose: To promote a more pleasing, inviting and greener streetscape in keeping with CIP design guidelines by improving on-site parking areas, improving entrances to parking areas and landscaping properties within the CIP designated area

What it does: Provides matching grant on eligible costs of up to 50% or \$17,500 (whichever is the lesser) for parking, entrance and landscaping improvements, with a maximum of one (1) grant per property per year per improvement project

What is eligible:

- Parking and landscaping design
- Asphalt surfacing and resurfacing parking areas, line painting
- Landscaping
- Lighting
- Entrance improvements and consolidations
- Other work as approved by Town

Any commercial (including industrial) or mixed use (commercial and residential) property within the designated CIP area

### Submission requirements:

- ✓ Completed application form (including description and cost estimates)
- ✓ Proof of ownership
- ✓ Authorization of Owner, if applicant is not the owner
- ✓ Proof of insurance
- ✓ Plans, drawings and/or other specifications
- ✓ 2 quotations from contractors

Evaluation:

- **First come first serve basis**
- Availability of municipal funding
- Consistency with design guidelines contained in “Hearst Downtown – Highway 11/Front Street Corridor Community Improvement Plan”

### Program terms and conditions:

- Town reserves right to audit any project costs at expense of applicant
- Any costs incurred prior to written approval of application are not eligible
- Town may delay, reduce or cancel grant if applicant is in default of terms and conditions of program, or if work deviates from application and/or approval, or if contractor(s), etc. not paid, or if work is not commenced or is halted at any stage by applicant
- Town has right to provide subsequent owner(s) and authorized parties with any plans, drawings, designs, studies, reports produced pursuant to application
- Town has right to inspect the work and the property at any reasonable time
- Proposed work to meet all Federal, Provincial and local requirements, including issuance of required permits, Town reserves right to require grading plans to be submitted
- Tax arrears, utility payment arrears, outstanding work orders, etc. to be settled prior to grant approval
- Total of all grants and loans (excluding tax assistance) for any property cannot exceed 50% of the cost of rehabilitating the property
- Grants paid out following completion of approved work and submission of completed drawings, original invoices and evidence consultant(s), contractor(s), suppliers, etc. have been paid
- Grant paid on lesser of application cost estimate or actual costs of approved work

**Contact Nord-Aski Regional Economic  
Development Corporation at (705) 362-7355  
for additional funding assistance**



Corporation de développement économique régionale  
**NORD-ASKI**  
REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT CORPORATION  
Une Société d'aide au développement des collectivités  
A Community Futures Development Corporation



## PROGRAMME D'AMÉLIORATION COMMUNAUTAIRE (PAC) DU CENTRE-VILLE ET DU COULOIR DE LA ROUTE 11/RUE FRONT DE HEARST

### **Octroi pour amélioration à Aire de stationnement**

### ***Feuille d'information***

But: Promouvoir du paysagisme routier plus plaisant, invitant et vert tout en respectant les lignes directrices de design du PAC en améliorant les aires de stationnement sur les lieux, les entrées à ces aires et le paysagisme des propriétés dans la zone désignée du PAC

Détails de l'octroi: Fournir un octroi correspondant sur les coûts éligibles jusqu'à 50% ou 17 500 \$ (le moindre des deux) pour des améliorations aux aires de stationnement, entrées aux aires de stationnement ou paysagisme, avec un maximum d'un (1) octroi par propriété par année par projet d'amélioration.

#### Ce qui est éligible:

- Design de stationnement et de paysagisme
- Surfaçage et resurfaçage en asphalte des aires de stationnement, peinture de lignes sur nouvelles surfaces
- Paysagisme
- Éclairage
- Améliorations et consolidations aux entrées
- Autres travaux tels qu'approuvés par la Ville

Toute propriété commerciale (incluant industrielle) ou à affectation mixte dans la zone PAC désignée

#### Exigences de soumission:

- Formulaire de demande complété (incluant description et estimé de coûts)
- Preuve de propriété
- Autorisation du Propriétaire, si l'auteur de la demande n'est pas le propriétaire
- Preuve d'assurance
- Plans, dessins et/ou autres caractéristiques techniques
- 2 devis d'entrepreneurs

#### Évaluation:

- **Sur base 'premier arrivé – premier servi'**
- Disponibilité de financement municipal
- Consistance avec les lignes directrices de design contenues dans le "Programme d'amélioration communautaire (PAC) du Centre-ville et du Couloir de la route 11/rue Front de Hearst"

#### Conditions

- La Ville se réserve le droit de vérifier tous les coûts du projet aux frais de l'auteur de la demande
- Tous les coûts encourus avant l'approbation écrite de la demande ne sont pas éligibles
- La Ville peut reporter, réduire ou annuler l'octroi si l'auteur de la demande n'observe pas les conditions du programme, ou si le travail dévie de la demande et/ou de l'approbation, ou si le ou les entrepreneur(s), etc. ne sont pas payés, ou si les travaux ne sont pas commencés ou sont arrêtés en tout temps par l'auteur de la demande
- La Ville a le droit de fournir au(x) propriétaire(s) subséquent(s) et parties autorisées tous les plans, dessins, designs, études, rapports produits conformément à cette demande
- La Ville a le droit d'inspecter le travail et la propriété à tout moment raisonnable
- Le travail proposé doit répondre aux exigences fédérales, provinciales et locales, incluant l'émission des permis requis; la Ville se réserve le droit d'exiger la soumission de plans de nivellement
- Les arrangements de taxes, les arrangements de paiements de services publics, les ordres de travail non exécutés, etc. doivent être réglés avant approbation de l'octroi
- Le total des octrois et prêts (excluant l'aide pour le paiement des taxes) pour toute propriété ne peut excéder 50% du coût de réhabilitation de la propriété
- Les octrois sont payés suite à l'achèvement des travaux approuvés et à la soumission des dessins complétés, etc., des factures originales et de l'évidence que les experts-conseils, les entrepreneurs, les fournisseurs, etc. ont été payés
- Octroi payé sur le moindre entre l'estimé du coût de la demande et les coûts réels des travaux approuvés

**Communiquer avec la Corporation de développement économique régionale Nord-Aski au (705) 362-7355 pour de l'aide financière additionnelle**



Corporation de développement économique régionale  
**NORD-ASKI**  
REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT CORPORATION  
Une Société d'aide au développement des collectivités  
A Community Futures Development Corporation